

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du compte administratif

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

4 – L'état de la dette

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 1 057 523,19 €, les dépenses de fonctionnement 2021 à 520 373,71 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (537 149,48 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	156 457,50	Excédent reporté	393 671,64
Dépenses de personnel	285 030,57	Remboursement de charges	1 313,36
Atténuations de produits	15 178,53	Recettes des services	94 684,39
Dépenses de gestion courante	48 257,06	Impôts et taxes	291 436,87
Dépenses financières	9 275,07	Dotations et participations	245 710,71
Charges exceptionnelles	1 208,50	Recettes de gestion courante	29 425,05
Ecritures d'ordre entre sections	4 966,48	Recettes exceptionnelles	1 281,17
Total	520 373,71	Total	1 057 523,19

- c) La fiscalité locale apporte 215 418,00 € à la commune.

- d) L'excédent reporté, les impôts et taxes et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (dématérialisation, urbanisme...).

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.

Les recettes proviennent essentiellement du report des résultats 2020, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat et de Tulle Agglo.

- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	64 908,14	Solde d'investissement reporté	165 158,61
Frais d'études et d'insertion	8 759,40	FCTVA, taxe d'aménagement	34 770,32
Subventions d'équipement	6 277,04	Mise en réserves	135 153,39
Dépenses d'équipement	180 280,34	Subventions	15 099,25
Opérations patrimoniales	23 965,82	Opérations patrimoniales	23 965,82
		Ecritures d'ordre entre sections	4 966,48
Total	284 190,74	Total	379 113,87

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2021 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 352 449,00 € en dépenses et 146 351,00 € en recettes.

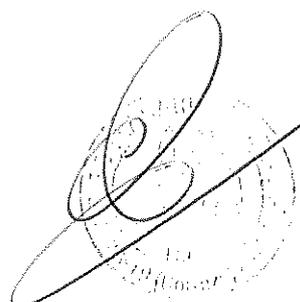
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 636 639,74 € et la recette à 525 464,87 €.

L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 111 174,87 €). Il devra être couvert, en 2022, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

4 – L'état de la dette au 31 décembre 2021

- a) Il reste huit emprunts en cours de remboursement.

- b) Le capital total restant dû s'élève à 462 930,67 €.



 Le Maire,
RINGENBACH Daniel